

Dans l'exercice de leur activité d'assureur, les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont guidées par leur mission de protection des personnes et des biens. Les valeurs d'esprit mutualiste, de bienveillance, de proximité, de convivialité, de dynamisme et de professionnalisme se vivent dans chacune des actions de notre travail quotidien et s'inscrivent dans une vision de développement durable. Ces valeurs, issues du mutualisme, font de la Mutuelle de Poitiers et de Pronoé Prévoyance, des investisseurs de long terme qui pilotent leur gestion, notamment financière, de façon responsable pour une performance durable de leurs actifs et qui tiennent compte des risques financiers, mais également extra-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Ainsi, l'objectif de la «Charte d'investisseur responsable» est de présenter nos convictions et nos engagements en matière d'investissement éthique et responsable. Une politique de durabilité plus détaillée est disponible sur notre site internet afin de répondre aux exigences réglementaires (Article 3 et 4 de la réglementation SFDR et Article 29 loi Energie-Climat).

NOS CONVICTIONS

Nous considérons que la prise en compte des éléments ESG contribue à une meilleure évaluation des risques associés aux investissements, quel que soit le type d'actif.

En cohérence avec notre manière de conduire nos activités, nous croyons en la pertinence d'une approche progressive et intelligible dans l'intégration des enjeux ESG dans notre politique d'investissement.

Nous intégrons dans notre politique d'investissement le risque de durabilité afin de contribuer au verdissement de l'économie tout en préservant la performance future de nos actifs.

NOS ENGAGEMENTS

Nos convictions se traduisent en plusieurs principes d'investissement :

Le premier est celui de la prise en compte de facteurs ESG dans nos processus et décisions d'investissement.

Cette approche d'intégration s'appuiera :

- sur le principe de «Best effort» qui consistera à identifier, parmi leurs pairs, les entreprises présentant un niveau de maturité en matière d'ESG relativement élevé, et dont l'engagement en matière d'ESG est clairement défini,
- sur un positionnement de préférence sur des fonds cotés ou non cotés dans les catégories dites « Article 8 » ou « Article 9 » du Règlement SFDR,
- sur l'intégration dans la gestion du parc immobilier existant, d'une démarche environnementale destinée à suivre et à améliorer sa performance énergétique.

Le deuxième relève de l'éthique des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers qui s'interdisent, selon notre politique d'exclusion, d'investir dans toute entreprise :

- impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions,
- dont l'activité principale serait en lien avec le tabac, les jeux d'argent ou la pornographie,
- dont l'activité principale est liée au charbon ou aux hydrocarbures non conventionnels.

Le troisième est celui de l'engagement actionnarial : par le vote en faveur de la prise en compte des enjeux ESG, nous souhaitons influencer la stratégie des entreprises.

Le quatrième est celui d'un suivi des controverses, avant tout nouvel investissement et également sur l'ensemble de nos investissements en portefeuille.

LE PÉRIMÈTRE DE NOTRE CHARTE

Tous nos actifs sont concernés par la politique d'exclusion.

La prise en compte de la politique de durabilité dans nos décisions d'investissement est étendue à l'ensemble des actifs.

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET SA COMMUNICATION

La Direction Générale des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers en lien avec la Direction Financière et des Risques présente au moins annuellement la politique de durabilité et la charte d'investisseur responsable, leur mise en œuvre et leur suivi lors d'une séance du Conseil d'Administration.

Elle fait le bilan des engagements pris et le suivi de ses investissements, à travers un rapport ESG, avec une sensibilisation auprès des Administrateurs des entités du Groupe prudentiel sur les enjeux ESG.

Chaque année le Conseil d'Administration approuve et valide la politique de durabilité et la charte d'investisseur responsable des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers et la Direction Financière et des Risques en assure le déploiement et le suivi.

